



La Redevance Spéciale et la Gestion des DBIC

A Saint-Germain-en-Laye (78)

Présentation de Saint-Germain-en-Laye

Contexte géographique

- Superficie de 4 827 hectares dont 3 526 de forêt domaniale
- Secteur sauvegardé en centre Ville de 65 hectares
- 70 km de voirie

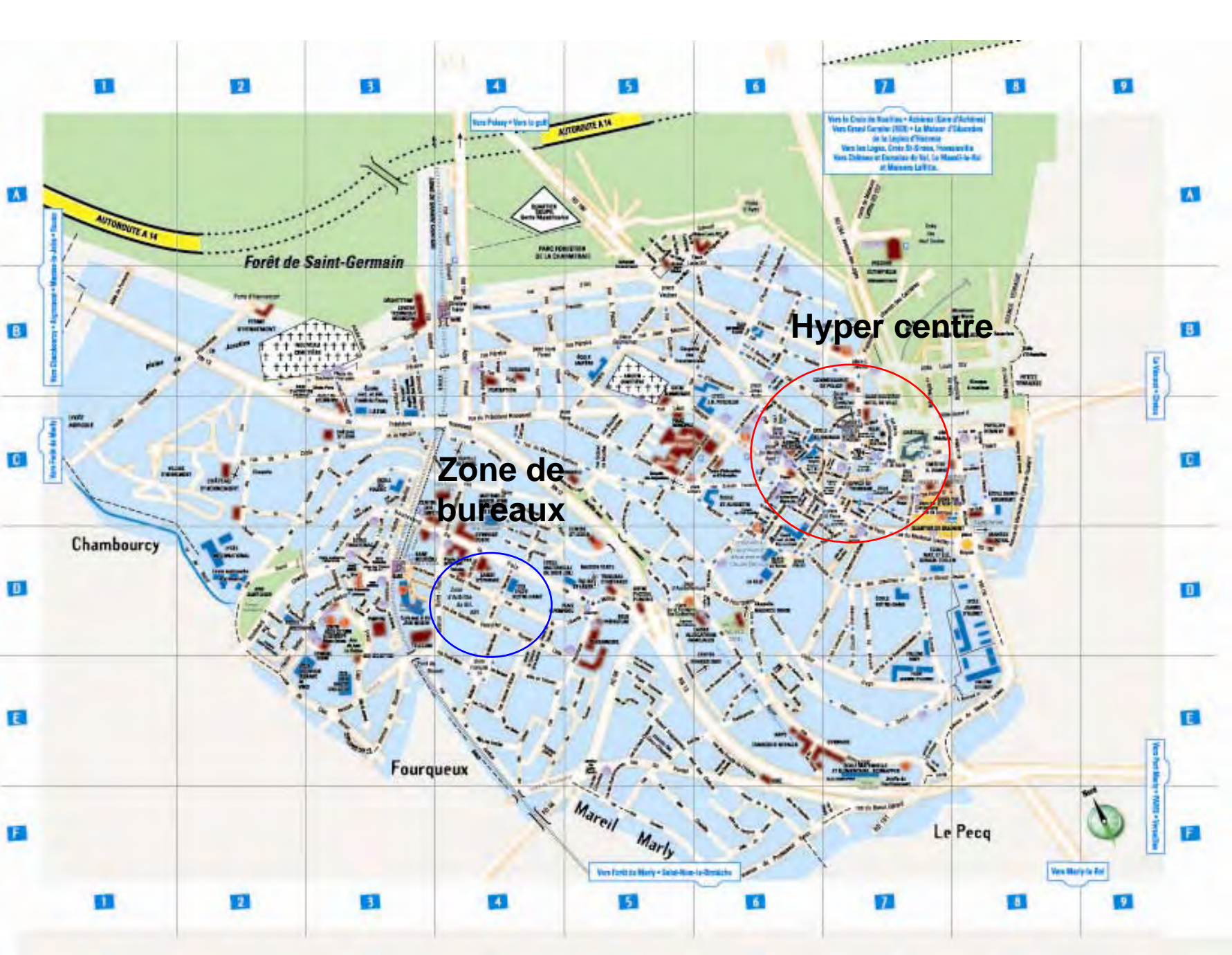


Présentation de Saint-Germain-en-Laye

Population

- 42 000 habitants au dernier recensement
- 17 500 foyers
- 1 800 commerces
- 2 900 maisons individuelles
- +70 % de logement vertical





Hyper centre

Zone de bureaux

Forêt de Saint-Germain

Chambourcy

Fourqueux

Mareil Marly

Le Pecq

Vers Poissy - Vers la gare

Vers le Centre de Bouffes - Asnières (Cité d'Archives)
Vers Grand Carnier (MJC) - Le Mémorial d'Edouard
de la Lognonne d'Yvonne
Vers Les Loges, Centre St-Germain, Immeuble de
Vers Châteaux et Domaines de St. Le Musée de la
et Mairie La Ville.

Vers Font de Marly - Saint-Nicolas-le-Château

Vers Marly-la-Fer

Vers Font de Marly - Saint-Nicolas-le-Château

La Ville de Paris

1

2

3

4

5

6

7

8

9

A

A

B

B

C

C

D

D

E

E

F

F

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Mise en place de la Redevance Spéciale

- Vote en 1986 par le Conseil Municipal de l'instauration de la Redevance Spéciale, les 1ères factures en janvier 1987 (facturation semestrielle).
- Délégation à la société CGEA ONYX actuellement Véolia Propreté.
(la ville gère en interne cette activité depuis le début de l'année 2000).

Qui?

- commerces et artisans
- entreprises
- **sociétés** (maison de retraite, galerie commerciale,...)
- associations
- **administrations** (sous préfecture, collèges, lycées, douanes, Trésorerie Principale, foyers...)
- **professions libérales** (notaires, vétérinaires,...)
- **syndic d'immeuble** (lorsque plusieurs sociétés sont domiciliées à la même adresse = contrat de groupe)

Quel type de déchets?

- **Ordures ménagères** (bac entièrement marron, cuve et bac)
- **Collecte sélective** (bac bleu = consignes Eco-Emballages comme pour les particuliers...)
- **Verre** (bac vert)

La collecte des déchets professionnels s'effectue en même temps que pour les habitations.



Fréquence de collecte

La ville est divisée en 10 secteurs de collecte

- 2 secteurs en C3(OM) + 1(CS) (centre-ville)
- 7 secteurs en C2 +1
- 1 secteur en C1 + AV pour les multimatériaux et le verre (Quartier de Fromainville SIAAP début de service en 2007)
- + un service à la carte à certains professionnels et établissements scolaires pour des raisons d'hygiène et de salubrité publique (collecte avec une fréquence supérieure).

Volume de dotation en bac

Une large gamme de bacs est proposée aux professionnels pour les doter au plus juste par rapport à leur production de déchets.

(770 L, 660 L, 500 L, 400 L, 360 L, 270 litres bac pliant, 240 L, 180 L, 120 L, 90 L et des modulo-bacs pour le tri sélectif).

Les tarifs de la Redevance Spéciale

Ils couvrent :

- la location et la maintenance des bacs (Plastic Omnium) prix au litre par an.
- collecte : évaluation du nombre de bennes nécessaire pour collecter 200 usagers, puis au prorata en fonction des coûts du marché.
- traitement : évaluation des tonnages en fonction de la densité des DBIC, rapporté au total du litrage en place.
- gestion : évaluation des salaires + charges des agents chargés de cette activité + frais de structure.

Quels sont les critères d'application de la Redevance Spéciale pour un professionnel?

- Facturation au litre en fonction du volume de dotation mis en place,
- Facturation en fonction de la fréquence de passage hebdomadaire,
- Facturation en fonction de la nature des déchets (OM, CS, Verre), incitation au tri.
- Franchise de 240 litres, car aucune exonération de TEOM n'est pratiquée (même si le professionnel fait appel à un prestataire privé).
- Réduction par rapport aux logements de fonction dans les administrations (120 litres par logement).
- Réduction pour les établissements scolaires à cause des vacances (28 %).

Les modalités d'application de la RS dans d'autres collectivités

- Tarifs aux litres, mais à des coûts différents par rapport à St-Germain-en-Laye.
- Tarif par tranche de 100 et/ou 1000 litres.
- Pas de franchise par rapport à la TEOM
- Franchises de 1 000 litres, ou moins ...
- Pas de réduction par rapport aux logements de fonction.
- Choix de la Redevance Générale.

Deux types de Contrats

- Le contrat se décline en deux versions (collecte en bacs = 1 ou en vrac = 2 pour les commerces en centre ville uniquement)
- Annexes avec la dotation en fonction du secteur de collecte (A= centre ville Bac, A2= centre ville vrac, B= autres secteurs)

exemple : 1/07/028 et A/08/028

(contrat 1/année de signature/n° contrat)

(Annexe A/année de la dernière modification de dotation/n° de contrat)

	Contrats Payants			Contrats Gratuits			Mouvements				
Année	Signés	En cours	TOTAL	Signés	En cours	TOTAL	Changement d'utilisateur	Changement de volume	collecte privée	Suppression d'activité	TOTAL
1999			100			0			9	8	17
2000			141			0			2	5	7
2001	117	60	177	1	4	5	4	1	1	5	11
2002	178	35	213	16	15	31	8	19	5	2	34
2003	223	28	251	21	19	40	11	16	4	4	35
2004	251	51	302	29	22	51	8	39	0	15	62
2005	276	29	305	42	12	54	7	35	0	5	47
2006	271	50	321	51	75	126	9	30	0	2	41
2007	276	59	335	186	63	249	12	34	1	5	52

Outils pour la mise en place de la Redevance Spéciale

- Fichiers des professionnels (CCI, CM fichiers des Impôts, ...).
- Mise à jour régulière (la semaine de l'Île de France Essonne Yvelines).
- Permis de construire déposé à la Direction de l'urbanisme (consultation pour la taille des locaux pour stocker les déchets).

Gestion des bacs

- Bacs cassés, endommagés, volés.
- Changement de gérant et révision de l'annexe car modification de dotation en cours d'année.
- Incitation au tri sélectif (augmentation du volume en CS et un peu plus tard diminution du volume en OM).

Fiches DBIC

- Documents d'une page qui présente le contrat et fournit tous les éléments du dossier (collecte, facturation, dotation).
- Accompagnent chaque courrier en signature, pour le suivi des dossiers par l'élu.
- Information sur tout échange tél, mél, ou courrier entre les agents en charge de la gestion des DBIC.

Dépôts sauvages ou Prestations exceptionnelles

- Non respect du volume à présenter.
- Non respect du jour ou des horaires de collecte.
- Ouverture ou fermeture du commerce.



Facturation DBIC

L'ensemble des renseignements sur tous les professionnels est contenu dans un tableur.

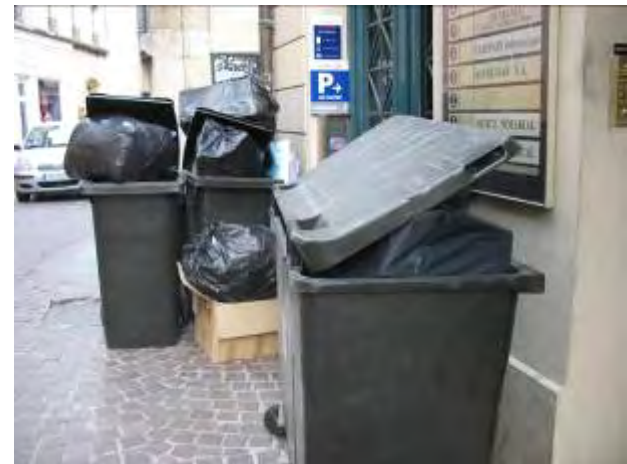
- + 600 lignes
- + 100 colonnes (références et facturations trimestrielles).
- Données trimestrielles et annuelles.
- Émission des factures par fusion d'Excel en Word (prochainement utilisation d'Access).

Suivi des impayés

- Coordination entre le service financier, l'agent en charge des recettes à la TP et la gestion des DBIC.
- Suivi des impayés (CA, Réduction titre, non valeurs...).
- Courriers recommandés de relance au bout de deux trimestres d'impayés et pour un montant > à 100 €.

22/02/2007	Redevance enlev.dechets banals industriels et commerciaux 1ER Trimestre 2007	Fac n°01/07/302 du 29/01/07 -	635,10	Société X
22/02/2007	Redevance enlev.dechets banals industriels et commerciaux 1ER Trimestre 2007	Fac n°01/07/355 du 29/01/07 -	6 570,00	Société Y
22/02/2007	Redevance enlev.dechets banals industriels et commerciaux 1ER Trimestre 2007	Fac n°01/07/366 du 29/01/07 -	83,75	Société Z
13/06/2007	Redevance enlev.déchets banals industriels et commerciaux 2ème Trimestre 2007	Fac n°02/07/028 du 02/05/07 -	201,00	Société A
13/06/2007	Redevance enlev.déchets banals industriels et commerciaux 2ème Trimestre 2007	Fac n°02/07/047 du 02/05/07 -	73,00	Société B
13/06/2007	Redevance enlev.déchets banals industriels et commerciaux 2ème Trimestre 2007	Fac n°02/07/087 du 02/05/07 -	2 155,69	Société C
13/06/2007	Redevance enlev.déchets banals industriels et commerciaux 2ème Trimestre 2007	Fac n°02/07/135 du 02/05/07 -	591,83	Société D

Surveillance des professionnels



Surveillance des professionnels

- Respect des modalités du contrat par les professionnels.
- Suivi de collecte à des horaires définis sur le terrain, tôt ou tard dans la journée.
- Une personne administrative présente aux heures de bureaux pour répondre à toutes les demandes des professionnels.
- Optimisation des collectes.

Bilan global 2006 DBIC

- Titre émis : 916 636,23 €
- Annulation/rejet/réduction : -17 373,52 €
- Reste dû : 899 262,71 €
- Impayés (restant en janvier 2008) : 26 094,90 €
- Non-valeurs : 1 832,71 €
- Taux de recouvrement : 96,99 %

Les DBIC & la TEOM

Recettes DBIC en 2006

(+ 309 usagers pour 494 234 litres) :

873 167,81 €

Recettes TEOM en 2006 :

2 876 821 €

Les tarifs de Redevance Spéciale de 2000-2008

	C1	C2+1	C3+1
2000	/	2.56 €	2.93 €
2001	/	2.61 €	2.98 €
2002	/	2.67 €	3.05 €
2003	/	2.69 €	3.08 €
2004	/	2.75 €	3.15 €
2005	/	2.79 €	3.20 €
2006	/	2.86 €	3.28 €
2007	/	2.92 €	3.35 €
2008	1.48 €	2.97 €	3.40 €

Temps agents

- Deux personnes à temps complet.
- Une personne 100 % administrative.
- Une seconde administrative et technique (suivis de collecte et contrôles sur le terrain du respect des contrats DBIC).

Facturation et territoire

- Environ 400 factures par trimestre qui représentent plus de 500 sociétés car des contrats de groupe.
- Nombreux contrats gratuits pour les petites sociétés (production de déchets < à 240 litres) ou collecte des déchets en même temps que des habitations.
⇒ soit environ 800 sociétés sous contrat.
- Domiciliation de société.
- Plus les sociétés enregistrées à la CCI mais n'exerçant plus d'activité.

La Redevance Spéciale

- Service de gestion complexe, technique, administratif et en évolution perpétuelle de part les changements d'enseignes fréquents.
- Qui se justifie par le principe pollueur-payeur.
- Qui limite l'augmentation annuelle de la TEOM par rapport à l'habitant X.
- Coordination avec le prestataire de collecte (ex : suppression du service à un professionnel) et l'ensemble des agents de la Direction de l'Environnement (propreté, voirie,...).